Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 040-264004292-20250414-250414H1837H1-DE

CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quatorze avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : jeudi 10 avril 2025

Présents :
Jean Didier BATBY, Armandine BEAUGIER, Muriel BERGES, Sandrine BLAISIUS, Evelyne COURROS, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Hirondina DOS SANTOS, Jean-Marie DOUTHE, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Sylvie DUFAU, Jacques DURAND, Cécile GARRIDO, Jean René HAUQUIN, Jean-Marc HAUQUIN, Colette LAPEYRE, Jacques LARRIEU, Patricia LOUBERE, Geneviève MALET, Marie-Hélène PALLARES, Patrick POSTIS, Jean-Pierre POUSSARD, Michèle PROSPER, Annick SOUBIROU, Véronique TOUYA

Absents :
Christian BENESSE, Thierry BIBES, Marcel BOUTET, Laurent CIVEL, Bernard POCH

Pouvoirs :
Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Véronique TOUYA, Jean-Marie SAUBANERE a donné pouvoir à Muriel BERGES, Nicolas SAUGNAC a donné pouvoir à Evelyne COURROS

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	***25***
Pouvoirs	***3***
Votants	***28***

N° 20250414-008
EHPAD RESIDENCE DE MAA - ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES - EPRD 2025

VU le Livre III, Titre I, Chapitre IV, articles R314 et suivants du Code de l'action sociale et des familles.

Le budget prévisionnel dans lequel sont prévues les opérations d'exploitation de l'établissement pour 2025, se décompose de la façon suivante, et est présenté en la forme d'un Compte de Résultat Prévisionnel (CRP) :

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (Fonctionnement)			
DEPENSES & CHARGES		**RECETTES & PRODUITS**	
Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante	580 697 €	Groupe I – Produits de la tarification	3 56 372 €
Groupe II - Charges afférentes au personnel	2 880 060 €	Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation	306 253 €
Groupe III - Charges afférentes à la structure	502 390 €	Groupe III – Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	98 650 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 040-264004292-20250414-250414H1837H1-DE

Total des charges	**3 963 147€**	**Total des produits**	**3 461 275 €**
		Résultat comptable prévisionnel déficitaire	501 872 €
TOTAL EQUILIBRE DU CRP	**3 963 147 €**		**3 963 147 €**

Les recettes ont été calculées sur une activité de

- Hébergement permanent : 20 440 jours
- Hébergement temporaire : 1 095 jours
- Accueil de jour : jours.

Le détail de l'activité est présenté à l'assemblée dans l'annexe 4A : « activité prévisionnelle » jointe à la présente.

La Capacité d'Autofinancement mesure les ressources internes permettant à l'établissement de s'autofinancer ; elle constitue donc une ressource d'investissement.

La CAF est calculée de la manière suivante :

- Comptes 68 = 244 070 €

- (moins)

- Compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice » = 36 550 €

- Résultat comptable déficitaire de la section d'exploitation du budget prévisionnel 2025 = 501 872 €

= (égal) Un total de – 294 352 €

L'insuffisance d'autofinancement prévisionnelle se monte à : – 294 352 €.

Ainsi, le Tableau de Financement Prévisionnel (TFP), dans lequel sont prévues les opérations d'investissement de l'établissement se décompose comme suit :

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (Investissement)			
EMPLOIS (Dépenses)		RESSOURCES (Recettes)	
Titre 1 - Remb. des dettes financières			
1641 – Remboursement en capital de l'emprunt	149 292 €	032 – Capacité d'Auto Financement	
Titre 2 – Acq d'éléments de l'actif immo.			
2153 – immobilisations corporelles	0 €	10222- FCTVA	20 200 €
2154 - Matériel et outillage	55 000 €	1311- Subvention	
2183 – Matériel de bureau et informatique	6 500 €		
2184 - Mobilier	9 000 €		
2188 – Autres immobilisations	9 000 €		
Cumul des dépenses	**79 500 €**		
032 – insuffisance d'autofinancement	**294 352 €**		
TOTAL DES EMPLOIS	**523 144 €**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**20 200 €**

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 040-264004292-20250414-250414H1837H1-DE

		033 – Prélèvement sur le Fonds de Roulement	502 944 €
CUMUL	**523 144 €**	**CUMUL**	**523 144 €**

Le tableau de financement présente :

- Des dépenses à hauteur de 228 792 €,
- Une insuffisance d'autofinancement de 294 352 € et un prélèvement sur le fonds de roulement de 502 944 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 :
A APPROUVER l'EPRD 2025 de l'EHPAD de Mâa.

ARTICLE 2 :
A AUTORISER le Président à signer tout document à cet effet,

ARTICLE 3 :
La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 :
Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 15 AVR. 2025

Patricia LOUBERE

Vice-Présidente du CIAS
C.I.A.S du Pays TARUSATE
Patricia LOUBERE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.